



## Egalité professionnelle femmes/hommes : objectif atteint pour le réseau de l'Assurance retraite !

Paris, le 2 septembre 2019

La Cnav et les 15 caisses régionales métropolitaines\* du réseau de l'Assurance retraite ont obtenu une moyenne de 92,5 en 2018 à l'index relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes, avec des notes comprises entre 99/100 et 76/100.

L'index relatif à <u>l'égalité professionnelle femmes/hommes</u>, mis en place par le Ministère du Travail, permet aux entreprises de se situer sur le plan de l'égalité professionnelle. Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle doit mettre en œuvre des mesures correctives.

La note globale est calculée à partir de cinq principaux critères de notation en matière de rémunération, d'augmentation et de promotion des salariés.

Le réseau de l'Assurance retraite est constitué de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), des 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer et de la Caisse de sécurité sociale (CSS) à Mayotte.

L'Assurance retraite met en place des actions concrètes au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle. Renaud Villard, son directeur général, indique : « C'est un engagement au quotidien des organismes de l'Assurance retraite : mettre tout en œuvre pour que l'égalité entre les femmes et les hommes du réseau soit une réalité. Nous pouvons être fiers des bons résultats obtenus collectivement : ils nous engagent à poursuivre et amplifier notre action. »

Caisse	Index égalité professionnelle femmes-hommes Note / 100
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)	98
Carsat Alsace-Moselle	97
Carsat Aquitaine	95
Carsat Auvergne	86
Carsat Bretagne	93
Carsat Bourgogne-Franche-Comté	76
Carsat Centre Ouest	96
Carsat Centre Val de Loire	96
Carsat Languedoc-Roussillon	99
Carsat Midi-Pyrénées	92
Carsat Nord-Est	97
Carsat Nord-Picardie	92
Carsat Normandie	95
Carsat Pays de la Loire	82
Carsat Rhône Alpes	91
Carsat Sud-Est	94
Moyenne	92,5





## Communiqué de presse

\*Les résultats des CGSS et CSS sont à venir sur www.lassuranceretraite.fr

## L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de <u>l'Assurance retraite</u>. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 9 millions d'espaces personnels créés !

